



Rupture d'engagement d'une revue mathématique

Par **Pytha**, le **15/08/2010** à **17:27**

Bonjour,

Veuillez m'excuser si je ne poste pas dans la bonne rubrique...

Je suis un chercheur et j'ai soumis récemment un papier de théorie des nombres à une revue mathématique internationale : celle-ci (par l'intermédiaire de son secrétariat, parlant "au nom de la revue") a accepté ma soumission dans un premier temps et m'a confirmé clairement par écrit, en même temps qu'un "acknowledgement" (accusé de réception) et l'attribution d'un numéro de référence, qu'elle allait expertiser mon papier et me recontacter dès que ses experts auraient terminé leur rapport ("a conclusive referee's report"). Or, à ma grande surprise, quelques jours après seulement, la revue me recontacte en se plaignant d'un excès (compréhensible) de travail dû aux nombreuses soumissions qu'elle a reçu ces derniers temps : mais elle termine en rajoutant, d'un ton "définitif", qu'elle ne pourra plus m'expertiser, a priori pour la même raison de surcharge de travail.

Son message original est le suivant :

"we recently received a very large number of submissions. We suffer from a serious publication backlog and we are attempting to reduce it. As a result, we are not able to consider every manuscript we receive. I regret to inform you, on behalf of the editors, that we will not be able to publish your paper [réf + titre]. I wish you success in publishing your paper in another journal where your work may be fully appreciated".

Il me semble qu'il y a là rupture déloyale d'engagement et que l'honneur de la revue ainsi que mes droits sont en jeu. Inutile de dire que ce changement de position m'a beaucoup affecté...

Qu'en pensez-vous ? Leur attitude est-elle légale ? Quelle réaction devrais-je adopter et quel recours puis-je tenter ?

Merci pour tout aide.